

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session AUTOMNE 2016

POL 1400-30
Introduction aux relations internationales
Chargé de cours : Chalmers LaRose
Mercredi, 18h-21h

Courriel : larose.chalmers@uqam.ca
Local: A-1635
Heures de disponibilité : sur rendez-vous

Descriptif de cours

Introduction aux principaux concepts et aux grandes approches en relations internationales à travers une analyse de l'évolution du système mondial. Étude des forces profondes, des luttes, des acteurs, des enjeux et idées qui ont façonné le système mondial jusqu'à nos jours.

OBJECTIF DU COURS

Ce cours d'introduction se limitera aux préalables et repères analytiques nécessaires à l'étude des relations internationales dans son plus haut niveau de complexité. L'objectif principal est de familiariser les étudiants avec les concepts, outils et approches de base de la discipline. À cette fin, le cours livre un aperçu des fondements théoriques des relations internationales. Il invite également à l'examen d'un ensemble de questions politiques, économiques et juridiques - historiques et contemporaines - permettant d'explorer le comportement des États et d'autres acteurs sur la scène internationale.

Dans la mesure du possible, les éléments suivants seront couverts : les concepts et acteurs, les approches théoriques de base, les questions, enjeux et problèmes persistants et récurrents de la politique internationale tels que la guerre et la paix, les rivalités entre grandes puissances, la conduite de politique extérieure des États, les questions relatives au conflit et à la sécurité dans le monde, l'évolution de l'économie mondiale et de la gouvernance mondiale, etc. Une attention particulière sera portée sur la manière dont l'interaction entre les acteurs se manifeste sur la scène mondiale, soit sous la forme de compétition/rivalités ou de coopération/partenariat.

À la fin du cours, vous serez en mesure d'appréhender les aspects théoriques ainsi que certaines données factuelles des relations internationales proprement dites. Il vous sera également possible de comprendre et mettre en contexte les événements qui se déroulent dans le monde voire même donner un sens aux actions des acteurs qui les font.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE / MODE D'ÉVALUATION

Lectures

Un recueil de textes est mis à la disposition des participants et est également disponible à la COOP. Il est fondamental que les étudiants fassent les lectures suggérées. Ceci pour le bon déroulement du cours et la préparation des examens prévus à cette fin.

ÉVALUATION

L'évaluation se fera de la manière suivante : examen INTRA (30%), comptes rendus de lecture (30%), examen de FIN DE SESSION (35%), participation aux cours et aux séances de discussion (5%).

1.) EXAMEN INTRA (35%)

L'examen de mi-parcours compte pour 30% de la note finale. L'objectif de cet examen est de prendre la mesure des connaissances acquises durant la première portion du cours. Les étudiants répondront à des questions précises portant sur certains aspects et éléments fondamentaux de des relations internationales.

Date de l'examen de mi-parcours: le mercredi 2 novembre 2014

2.) COMPTES-RENDUS DE LECTURE (3 x 10 = 30%)

Vous devez rédiger 3 comptes rendus de lecture. Chaque compte rendu de lecture portera sur une lecture obligatoire telle que prévue à partir de la séance du 26 septembre à celle du 5 décembre inclusivement. Le choix des séances est laissé à votre choix.

Chaque compte-rendu compte pour **10 points** de l'évaluation finale, ce qui équivaut à un total de **30 points**.

Par exemple, la fiche remise le 26 septembre 2016 porte sur la lecture obligatoire du 26 septembre 2016. Vous devrez donc remettre les 3 fiches aux dates convenues. Chaque compte rendu doit être remis en classe au tout début du cours. Pas d'envoi de compte rendu par courriel. Si, pour une raison quelconque, vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter au cours, vous devrez remettre et faire estampiller votre fiche au secrétariat du Département de science politique le jour même.

Le compte rendu doit être écrit dans un texte continu, contenir au **maximum trois (3) pages** et refléter les points suivants :

1. **Le problème étudié par l'auteur (et/ou la perspective théorique s'il y a lieu)**
2. **La thèse centrale de l'auteur, c'est-à-dire le point de vue défendu (s'il y a lieu)**
3. **L'argumentaire : quels sont les arguments (théoriques et/ou factuels) avancés par l'auteur ? Quel est le contenu de l'argument, ses principales composantes?**
4. **Une brève appréciation finale : Les arguments présentés par l'auteur permettent-ils de comprendre le sujet abordé ? Sont-ils convaincants ou non et pourquoi?**

Critères d'évaluation de chaque compte-rendu:

Introduction - problème posé par l'auteur: 2 points

Thèse ou proposition de l'auteur : 2 points

Argumentaire : 2 points

Appréciation finale : 2 points

Présentation générale (qualité du travail dans son ensemble): 2 points

3.) EXAMEN FINAL (35%)

Cet exercice compte pour **35% de la note finale**. Son but est d'amener l'étudiant (e) à procéder à un examen analytique autonome au sujet la matière du cours vue en classe.

L'examen aura lieu en fin de session et portera sur l'ensemble des lectures et notes de cours. Celui-ci sera divisé en deux parties. La 1ère partie sera composée de cinq (5) questions obligatoires (réponses courtes, max 10-15 phrases pour chaque question/réponse), et comptera pour 15 % de la note de l'examen.

Dans la 2ème partie, vous répondrez à deux (2) questions à développement moyen (2-3 paragraphes pour chaque question/réponse) parmi un choix de trois (3) questions. Cette partie comptera pour 20 % de la note finale. Il s'agira de tester la capacité de l'étudiant (e) à présenter et soutenir un point de vue de manière claire ou à soulever des interrogations, identifier des enjeux pertinents et/ou poser un questionnement critique et cohérent sur un aspect spécifique des relations internationales.

Date de l'examen final : 14 décembre 2016

PLAN DU COURS

7 septembre –

Introduction générale – Brèves considérations sur le champ des relations internationales : hier, aujourd'hui et demain - Présentation du cours et organisation de la session

Première partie - Approches conceptuelles et outils analytiques

14 septembre –

Le concept de relations internationales

Marcel Merle « Le concept de relations internationales » in *Forces et enjeux dans les relations internationales*. Paris Economica, 1985, p. 1-11.

Dario Batistella « Les Relations internationales » *Revue Sciences humaines* No 183, 2007, p. 52-56.

21 septembre –

Acteurs et agents des relations internationales

Lecture obligatoire

Bertrand Vayssière, « Europe et souveraineté : La notion d'Etat, des penseurs classiques aux réalités actuelles » *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, No. 95 (juillet. - septembre 2007), p. 151-166

Lecture complémentaire

Pascal Boniface « Les acteurs internationaux » in *Comprendre le monde*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 31-57.

François Gaulme, « États faillis, États fragiles : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale », *Politique étrangère* 2011/1 (Printemps), p. 17-29.

28 septembre –

Prélude à l'analyse des RI : Introduction sommaire des théories et approches majeures (Réalisme/néoréalisme, idéalisme/libéralisme, marxisme, constructivisme, etc.).

Lecture obligatoire

R. Aron, « Qu'est-ce qu'une théorie des R.I.? », *Revue française de science politique*, vol. 17, no.5, octobre 1967, p. 837-861

Lectures complémentaires

Dario Battistella *Théorie des relations internationales*, chapitre 3 « La discipline des relations internationales », Paris, Presses des Sciences Po, 2006, p. 75-107.

Stephen Walt « International Relations: One World, Many Theories » *Foreign Policy*, No. 110, printemps 1998, p. 29-46

<http://faculty.maxwell.syr.edu/hpschmitz/PSC124/PSC124Readings/WaltOneWorldManyTheories.pdf>

Thierry Balzacq, Frédéric Ramel, « Univers disciplinaires et études des RI » in Thierry Balzacq et al, *Traité de relations internationales*, Presses de Sciences Po, p. 267-276.

5 octobre –

Boite à outils pour comprendre la politique internationale

Lecture obligatoire

Philippe Braillard, « Le concept de système dans l'étude des relations internationales » in *Théorie des systèmes et relations internationales*, Bruxelles, Émile Bruylant, 1977, p. 27-50

Lectures complémentaires

Philippe Moreau Desfarges « Brève histoire des ordres mondiaux » in *L'ordre mondial*, Paris, Armand Colin, 3^{ème} édition, 2003, p. 33-65.

Gilles Bertrand « Ordre international, ordre mondial, ordre global » *Revue internationale et stratégique*, Vol 54, No 2, 2004, p. 99-107.

**Deuxième partie – Forces profondes et rivalités de puissance :
Les tendances clés dans l'histoire internationale depuis la Grande Guerre**

12 octobre –

L'Entre Deux Guerres et la montée des extrêmes

Lecture obligatoire

Christian Birebent « La fragilisation du système mondial : premières, Grande Dépression, méfiance » dans *Les Relations internationales 1919-1939 : La paix impossible ?* 2009, *Ellipses*, p. 209-230.

Lectures complémentaires

Victor-Yves Gheballi « La gestion des conflits internationaux par la Société des Nations : Rétrospective critique » *Études internationales*, Vol. 31, No 4, 2000, p. 675-690.

Georges-Henri Soutou, « Réflexions sur l'échec de la sécurité collective et ses raisons », *Transversalités* 2011, Vol 3, No 119, p. 177-188.

**19 octobre –
La bipolarité et la rivalité Est-Ouest**

Lecture obligatoire

Pascal Boniface « La fin du monde bipolaire » in *Les relations internationales de 1945 à nos jours*, 3^{ème} édition, chapitre 6, Dalloz, Paris, 2010, p. 132-163.

Lecture complémentaire

CVCE « La guerre froide (1945-1989), Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe », http://www.cvce.eu/content/publication/2011/11/21/6dfe06ed-4790-48a4-8968-855e90593185/publishable_fr.pdf

**26 octobre –
Semaine de lecture**

**2 novembre –
Examen INTRA**

**9 novembre –
La multipolarité et le grand échiquier du 21^{ème} siècle**

Lecture obligatoire

Justine Faure et Yannick Prost « La scène internationale depuis 1990 » in *Relations internationales. Histoire, Questions régionales, Grands enjeux*, Ellipses, Paris, 2008, p. 141-177.

Lecture complémentaire

Zaki Laïdi, « Les BRICS : un cartel d'ambitions souverainistes », *Le Débat* 2011, Vol 5, No 167, p. 50-59.

Troisième partie - L'environnement international : les thématiques de fond

**16 novembre –
La sécurité internationale et les questions stratégiques**

Lecture obligatoire

Dario Battistella *Théorie des relations internationales*, chapitre 15 « La Guerre et la Paix », Paris, Presses des Sciences Po, 2006, p. 495-529.

Lecture complémentaire

Pélopidas Benoît, « La prolifération est-elle inéluctable ? », *Revue internationale et stratégique*, 2010/3 no 79, p. 131-136.

**23 novembre –
Politique étrangère et diplomatie**

Lecture obligatoire

Dario Battistella, « L'intérêt national », dans Frédéric Charillon, *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, ch. 5, p. 139-166.

Lecture complémentaire

Sébastien Barthe, Charles-Philippe David, « La politique étrangère », in Thierry Balzacq et al, *Traité de relations internationales*, Presses de Sciences Po, 2013, chapitre 35. p. 907-932.

Claude Roosens et Joao Bento Beja « Définition et repères » in Claude Roosens, Valérie Rosoux et Tanguy de Wilde d'Estmael (dir.) *La Politique étrangère*, Peter Lang, Bruxelles, 2004, p. 23-36.

**30 novembre –
Les organisations internationales et la coopération multilatérale**

Lecture obligatoire

Guillaume Devin et Delphine Placidi-Frot, « Les évolutions de l'ONU : concurrences et intégration », *Critique internationale*, 2011, Vol 4, No 53, p. 21-41.

Lectures complémentaires

Michèle Rioux, « Chapitre 33. Les organisations internationales », in Thierry Balzacq et al, *Traité de relations internationales*, Presses de Sciences Po, 2013, p. 823-860.

Philippe Moreau Desfarges, « De la SDN à l'ONU », *Pouvoirs*, 2004, Vol. 2, No 109, p. 15-26.

**7 décembre –
Intervention! Humanitaire, politique, militaire**

Lecture obligatoire

Jean-Baptiste Jeangène Vilmer « Pourquoi intervenir ? Le critère de la cause juste dans la théorie de l'intervention humanitaire armée ». *Critique internationale*, No 54, 2012, p. 145-168.

Lecture complémentaire

Pascal Boniface « Souveraineté et ingérence » in *Comprendre le monde : les relations internationales pour tous*, Paris, Armand Colin, p. 255-268.

14 décembre – Examen final (en classe)

Revues spécialisées en Relations internationales:

Alternatives - Critique internationale - Études internationales - Global Environmental Politics - Global Governance - Globalizations - International Journal - International Feminist Journal of Politics - International Organization - International Security - International Studies Quarterly - Journal of Conflict Resolution – Millennium Journal of International Studies - Politique étrangère – The Diplomat – Revue canadienne de science politique – Latin American Journal of International Affairs - La revue internationale et stratégique - Review of International Political Economy - Review of International Studies – Revue de la Régulation - Third World Quarterly - World Politics

Lectures quotidiennes et hebdomadaires de l'actualité:

The New York Times

Le Monde

Le monde diplomatique

The Economist: <http://www.economist.com>

Courrier international: <http://www.courrierinternational.com>

Politique étrangère : <http://www.ifri.org/f/publications/pe/pe.htm>

Foreign Affairs: <http://www.foreignaffairs.org>

Foreign Policy <http://www.foreignpolicy.com>

Project Syndicate <http://www.project-syndicate.org/>

New Internationalist <http://www.newint.org/>

Stratfor Global Intelligence <http://www.stratfor.com/>



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18](#)



Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.